

**Ordonnance modificative fixant la répartition des magistrats du siège
dans les chambres de la cour d'appel de Versailles**

Année 2020

Ord n° 325/2020

Nous, Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN, Premier président de la cour d'appel de Versailles,

Vu les articles L 121-3 et R 312-5 du code de l'organisation judiciaire et 511 du code de procédure pénale,

Vu l'ordonnance N°365/2019 en date du 19 décembre 2019,

Vu l'avis de l'assemblée générale des magistrats du siège en date du 10 juillet 2020,

Fixons ainsi qu'il suit la répartition dans les chambres et services de la cour, des présidents de chambres et conseillers qui la composent à compter du 31 août 2020 :

Suppléance générale du Premier Président

En application des articles R 312-2 et R 312-69 du code de l'organisation judiciaire, et pour toutes les fonctions qui sont spécialement attribuées au premier président :

M. Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN, premier président de la cour d'appel de Versailles,

et en cas d'absence ou d'empêchement, par le président de chambre dont le rang est le plus élevé à l'exception de celles spécialement déléguées à Laurène ROCHE, conseiller chargé du secrétariat général, et de Coline LEGEAY, conseiller chargé de mission à la première présidence,

En application de l'article 904 du code de procédure civile et pour la désignation de la chambre civile ou commerciale à laquelle l'affaire est distribuée :

M. Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN, premier président de la cour d'appel de Versailles, et en cas d'absence ou d'empêchement, par le président de chambre dont le rang est le plus élevé.

Les taxations en matière d'aide juridictionnelle prévues par les articles 109 à 112 du décret du 19 décembre 1991 :

Mmes et MM les présidents de chambre et conseillers composant les chambres civiles, commerciales et sociales de la cour.

Pôle civil 1 - Toutes les affaires civiles autres que celles de la famille et des tutelles
Président de chambre chargé de l'animation : M. Alain PALAU

En application des articles L 121-3 et R 312-6 du code de l'organisation judiciaire, tous les présidents et conseillers de chacune des chambres civiles composant le pôle sont désignés pour assurer la mise en état des affaires.

Tous les présidents et conseillers de chacune des chambres civiles composant le pôle sont désignés pour appliquer les dispositions des articles 905-1 et 905-2 du code de procédure civile en qualité.

Tous les présidents et conseillers de chacune des chambres civiles composant le pôle sont désignés pour statuer sur les demandes formées à titre incident sur le fondement de l'article 526 du code de procédure civile.

Tous les présidents de chacune des chambres civiles composant le pôle sont délégués pour statuer sur les requêtes prévues par les articles 958 et suivants du code de procédure civile.

Par délégation du premier président, tous les présidents et conseillers des chambres civiles sont désignés pour statuer sur les demandes de fixations prioritaires en application de l'article 948 du code de procédure civile et en application des articles 917 et suivants du code de procédure civile.

Audiences solennelles

Article 312-9 du code de l'organisation judiciaire et appel des décisions des conseils de l'ordre des barreaux et du conseil régional de discipline (articles 16 et 197 du décret modifié du 27 novembre 1991)

Composition :

M. Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN, premier président de la cour d'appel de Versailles,
M. Alain PALAU, président de chambre
Mme Anne LELIEVRE, conseiller
Mme Nathalie LAUER, conseiller
Mme Christel LANGLOIS, conseiller
M. Bruno NUT, conseiller

Audiences :

3^{ème} mercredi du mois : 9 heures

Première chambre civile - Première section (1^{ère} A)

Composition : M. Alain PALAU, président de chambre
Mme Anne LELIEVRE, conseiller
Mme Nathalie LAUER, conseiller
Mme Coline LEGEAY, conseiller (1 audience tous les 2 mois)

Attributions :

Jours fixes, associations, arbitrage, contrats de prestations de service (tribunaux de grande instance et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires), cessions de parts de SCI entre associés, exequatur, litiges concernant l'Etat, les collectivités et les États étrangers - droit fiscal, procédures disciplinaires contre les officiers ministériels, conseillers prud'homaux (art D1442-20 code du travail), procédures gracieuses (en matière civile), propriété littéraire et artistique (recours TGI, et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires, et sauf dessins et modèles) - presse, droits de la personnalité et atteintes à la vie privée -propriété (autres contentieux que ceux distribués aux autres chambres civiles), liquidation d'indivision à l'exclusion des régimes matrimoniaux, responsabilité des auxiliaires de justices et officiers ministériels, servitudes (tribunaux d'instance et tribunaux de grande instance, et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires, tribunaux de proximité), successions, syndicats, état des personnes.

Audiences :

Lundi 9 heures
Jeudi 9 heures

Première chambre civile – Deuxième section (1^{ère} B)

Composition : M. Philippe JAVELAS, président de chambre
Mme Pauline DE ROCQUIGNY, conseiller
Mme Gwenaël COUGARD, conseiller
Mme Isabelle BROGLY, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles

Attributions :

Jours fixes, appels des décisions des tribunaux d'instance et des juridictions de proximité, et à partir du 1^{er} janvier 2020, des juges de contentieux de la protection sauf celles relevant de la protection des majeurs, et des décisions des tribunaux de proximité (à l'exception des référés, contrats d'assurance et contrats d'agents commerciaux) ainsi que des décisions des tribunaux judiciaires dans les matières attribuées aux chambres de proximité par le décret n°2019-914 du 30 aout 2019 au tableau IV-II

Audiences :

Mardi : 14 heures
Jeudi : 9 heures
Mercredi : 14 heures (1 mercredi sur 2)

Troisième chambre civile

1) Contentieux civils :

Composition : **Mme Marie-José BOU, président de chambre**
Mme Françoise BAZET, conseiller
Mme Caroline DERNIAUX, conseiller

Attributions :

Jours fixes, recours portant sur des décisions des tribunaux de grande instance en matière de responsabilité délictuelle et contractuelle (sauf pour les auxiliaires de justice et officiers ministériels, mandataires judiciaires), responsabilité des produits défectueux, troubles du voisinage et dégâts des eaux, dommages causés par l'action d'une personne, contrats de vente, contrats de louage civil, contrats d'assurance (tribunaux d'instance et tribunaux de grande instance et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires, tribunaux de proximité), contrats d'intermédiaire sauf contrats d'agents commerciaux, commission d'indemnisation des victimes d'infraction, quasi-contrats.

Audiences : Lundi : 9 heures
 Jeudi : 9 heures
 Vendredi : 9 heures

Quatrième chambre civile (section B)

1) contentieux civils (copropriété et baux-ruraux) :

Composition : **Mme Agnès BODARD-HERMANT, président de chambre**
Mme Marie-Pierre BAGNERIS, conseiller
Mme Pascale CARIOU, conseiller

Attributions :

Jours fixes, baux ruraux, copropriété (tribunaux d'instance et tribunaux de grande instance, et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires, tribunaux de proximité, sauf référés) – emphytéose.

Audiences : Mercredi : 14 heures (1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} du mois)

2) contentieux civils (expropriation) :

Composition : **Mme Agnès BODARD-HERMANT, président de chambre**
Mme Marie-Pierre BAGNERIS, conseiller
Mme Pascale CARIOU, conseiller

Audiences : Mardi : 14 heures (2^{ème} et 4^{ème} du mois)

Quatrième chambre civile

contentieux construction :

Composition : Mme Anna MANES, président de chambre,
Mme Marie-Pierre BAGNERIS, conseiller
Mme Pascale CARIOU, conseiller

Attributions :

Jours fixes, construction immobilière (sauf référés), garanties et responsabilités des constructeurs, sous-traitance de construction immobilière, actions en paiement des constructeurs et sous-traitants, contrat d'architecte et demandes en paiement d'honoraires d'architectes, vente d'immeuble à construire, contrat de construction de maison individuelle, dommages causés par les immeubles en construction, bail à construction, assurances de travaux de construction,

En ces matières, appels des décisions des tribunaux de grande instance, des tribunaux d'instance, et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires, tribunaux de proximité, et des tribunaux de commerce.

Audiences : Lundi : 14 heures
Mardi : 09 heures

Quatorzième chambre civile (chambre dite "des urgences")

Composition : Mme Nicolette GUILLAUME, président de chambre
Mme Marie LE BRAS, conseiller
Mme Marina IGELMAN, conseiller

Attributions :

Jours fixes et appel des référés des tribunaux de grande instance : et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires, (notamment décisions en matières de conflits collectifs), des tribunaux d'instance, et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux de proximité, et des tribunaux de commerce, référés baux commerciaux, appel contre les décisions rendues « en la forme des référés », sauf, à compter du 1^{er} avril 2019, en matière de conflits collectifs ; appels compétence (y compris les appels contre les ordonnances du juge de la mise en état sur la compétence) sauf en matière sociale et commerciale.

Audiences : Lundi : 9 heures
Mercredi : 9 heures et 14 heures

Seizième chambre civile

Composition : Mme Sylvie NEROT, président de chambre
Mme Fabienne PAGES, président de chambre
Mme Caroline DERYCKERE, conseiller

Attributions :

Jours fixes, ordres et contributions saisies immobilières, contestations relatives aux saisies des rémunérations sur le travail, décisions du juge de l'exécution, surendettement, contentieux bancaire – prêts d'argent - crédit-bail, cautionnement en matière civile.

Audiences : Mercredi : 9 heures 30 et 14 heures
Jeudi : 9 heures
Vendredi : 14 heures

Vingtième chambre civile

1) Suppléance du premier président :

Composition : Mme Isabelle CHESNOT, président de chambre,
M. Christian FAUQUÉ, président de chambre, pour l'audience de visite
domiciliaire
Mme Isabelle CHESNOT, président de chambre, pour l'audience des
référés JEX
et à défaut Mmes et MM les présidents de chambre composant les
pôles civil, familial et commercial de la cour,

Attributions :

- demandes d'arrêt de l'exécution provisoire des décisions des tribunaux de commerce: article R 661-1 du code de commerce,
- demandes de suspension de l'exécution provisoire en application des articles 956 et 957 du code de procédure civile,
- recours relatifs aux procédures de visites domiciliaires et de saisies,
- recours relatifs aux procédures civiles d'exécution (R 121-22 du code des procédures civiles d'exécution),
- contentieux des funérailles,
- contentieux relatif à la procédure applicable devant le défenseur des droits (articles 8 et 9 du décret du 29 juillet 2011),
- article 540 du code de procédure civile, demandes de relevé de forclusion,
- article 272 du code de procédure civile, demandes d'autorisation d'appel sur décision ordonnant une expertise,
- article 380 du code de procédure civile, demandes d'autorisation d'appel sur décision de sursis à statuer,
- article 526 du code de procédure civile, demandes de radiation formées à titre principal

Audiences : Jeudi : 9 heures

2) Contentieux des mesures restrictives et privatives de liberté pour raisons médicales (loi modifiée du 5 juillet 2011)

• **Appels au fond :**

Mme Morgane BAUDIN, vice-président placé (lundi et mercredi)
Mme Morgane BAUDIN, vice-président placé (3 vendredi par mois) et Mme Isabelle CHESNOT, président de chambre (1 vendredi par mois)
et à défaut Mmes et MM les présidents de chambre et les conseillers composant la cour.

Audiences : Lundi : 14 heures
Mercredi et vendredi : 9 heures

3) Reconduites à la frontière, mandats d'arrêt européens, extraditions et demandes d'effet suspensif :

Lundi : Mme Morgane BAUDIN, vice-président placé

Mardi : Mme Françoise PIETRI-GAUDIN, conseiller,

Mercredi : Mme Françoise BAZET, Mme Caroline DERNIAUX, conseillers, Mme Isabelle MONTAGNE, président de chambre, Mme Valérie AMAND, président de chambre

Jedi : Mme Françoise PIETRI-GAUDIN

Vendredi : Mme Morgane BAUDIN, vice-président placé, et un vendredi par mois : Mme Evelyne SIRE-MARIN, président de chambre et Mme Sylvia CAILLARD, président de chambre

Audiences : 14 heures

Le samedi et le dimanche : Mmes et MM les conseillers composant la cour suivant les tableaux de permanence de fin de semaine.

4) Contentieux de la réparation des détentions provisoires (article 149-1 du code de procédure pénale)

M. Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN, premier président,

et à défaut Mmes et MM les présidents de chambre et conseillers composant la cour

5) Contestations d'honoraires et taxes :

- **Avocats et avoués : (articles 176 178 du décret du 27 novembre 1991 et article 704 721 du code de procédure civile)**

Mme Françoise PIETRI-GAUDIN, conseiller

- **Officiers ministériels et assimilés : (articles 704 721 du code de procédure civile)**

Mme. Françoise PIETRI-GAUDIN, conseiller

6) Etablissement de la liste des experts, suivi et contestations d'honoraires (articles 8,12 et 15 du décret du 23 décembre 2004 et article 724 et suivants du code de procédure civile)

Mme Fabienne PAGES, président de chambre,
Mme Isabelle CHESNOT, président de chambre

7) Fixation de la rémunération des administrateurs judiciaires, des commissaires à l'exécution du plan et des liquidateurs (articles R 663-13 et R 663-31 du code de commerce)

Mme Sophie VALAY-BRIÈRE, président de chambre
et à défaut Mmes et MM les présidents de chambre composant les pôles civil, familial, commercial et social de la cour

Recours contre ces décisions :

Mme Nicolette GUILLAUME, présidente de chambre

8) Demandes d'aide juridictionnelle :

Section cour d'appel du BAJ :

Mme Michèle SEURIN, magistrat honoraire non juridictionnel, titulaire
Mmes et MM les conseillers composant la cour en qualité de suppléants

Recours contre les décisions des BAJ :

Mme Françoise PIETRI-GAUDIN, conseiller

9) Taxation des états de frais ou mémoires (article R227 du Code de procédure pénale)

M. Christian FAUQUÉ, président de chambre, magistrat titulaire
Mme Sylvia CAILLARD, président de chambre, magistrat suppléant

Pôle civil 2 - CHAMBRE DE LA FAMILLE ET DES TUTELLES
Président de chambre chargé de l'animation : Mme Marie-Claude CALOT

En application des articles L 121-3 et R 312-6 du Code de l'organisation judiciaire, tous les présidents et conseillers de chacune des chambres de la famille et des tutelles composant le pôle sont désignés pour assurer la mise en état des affaires.

Tous les présidents et conseillers de chacune des chambres civiles composant le pôle sont désignés pour ordonner la radiation des affaires et leur éventuelle réinscription conformément aux dispositions de l'article 526 du code de procédure civile et tous les conseillers pour appliquer les dispositions des articles 905-1 et 905-2 du code de procédure civile en qualité.

Par délégation du premier président, tous les présidents et conseillers des chambres de la famille et des tutelles sont désignés pour statuer sur les demandes de fixations prioritaires en application de l'article 948 du code de procédure civile et en application des articles 917 et suivants du code de procédure civile.

Tous les présidents de chacune des chambres composant le pôle sont délégués pour statuer sur les requêtes prévues par les articles 958 et suivants du code de procédure civile.

Magistrat chargé de la coordination des magistrats du siège du ressort de la cour d'appel en matière de droit de la famille (article R 312-13-2 du code de l'organisation judiciaire) :

Mme Marie-Claude CALOT, président de chambre,

Magistrat chargé de la coordination des médiateurs familiaux :

Mme Dominique SALVARY, président de chambre,

Deuxième chambre civile – première section (2^{ème} A)

Composition : Mme Dominique SALVARY, président de chambre,
Mme Christel LANGLOIS, conseiller
Mme Florence VIGIER, conseiller

Attributions :

Jours fixes, appel des décisions des juges aux affaires familiales (y compris référés et ordonnances de mise en état), liquidations partages après divorce,

Audiences : Mardi : 14 heures
Mercredi : 9 heures
Jeudi : 9 heures

Deuxième chambre civile – deuxième section (2^{ème} B)

Composition : **Mme Marie-Claude CALOT, président de chambre,**
Mme Jacqueline LESBROS, président de chambre,
M. François NIVET, conseiller,

Attributions :

Jours fixes, appel des décisions des juges aux affaires familiales (y compris référés et ordonnances de mise en état), délégations d'autorité parentale, liquidations partages après divorce

Audiences : Lundi : 14 heures
 Mardi : 14 heures (une audience par mois)
 Jeudi : 14 heures
 Vendredi : 9 heures

Deuxième chambre civile – troisième section (2^{ème} C)

Composition : **Mme Marie-Odile DEGRELLE-CROISSANT, président de**
chambre,
Mme Isabelle CHESNOT, président de chambre,
Mme Coline LEGEAY, conseiller (audiences collégiales tutelées)

Attributions :

Jours fixes, appel des décisions en matière de protection des majeurs et de tutelle des mineurs.

Audiences : Mercredi : 9 heures
 Jeudi : 9 heures

Conseiller délégué à la protection des majeurs (article L 312-6-1 du code de l'organisation judiciaire) :

Mme Marie-Odile DEGRELLE-CROISSANT, président de chambre, titulaire

Pôle 3 - CHAMBRES COMMERCIALES

**Président de chambre chargé de l'animation et en charge de la liaison avec les
tribunaux de commerce :**

Mme Sophie VALAY-BRIERE

En application des articles L 212-3 et R 312-6 du code de l'organisation judiciaire, tous les présidents et conseillers de chacune des chambres commerciales composant le pôle sont désignés pour assurer la mise en état des affaires.

Tous les présidents et conseillers de chacune des chambres civiles composant le pôle sont désignés pour ordonner la radiation des affaires et leur éventuelle réinscription conformément aux dispositions de l'article 526 du code de procédure civile et tous les conseillers pour appliquer les dispositions des articles 905-1 et 905-2 du code de procédure civile en qualité.

Tous les présidents de chacune des chambres commerciales composant le pôle sont délégués pour statuer sur les requêtes prévues par les articles 958 et suivants du code de procédure civile.

Par délégation du premier président, tous les présidents et conseillers des chambres commerciales sont désignés pour statuer sur les demandes de fixations prioritaires en application de l'article 948 du code de procédure civile et en application des articles 917 et suivants du code de procédure civile.

Douzième chambre commerciale

Composition : **M. François THOMAS, président de chambre**
Mme Véronique MULLER, conseiller
M. Bruno NUT, conseiller
M. Patrice DUSAUSOY, magistrat honoraire exerçant des fonctions
juridictionnelles,

Attributions :

Jours fixes et appels des tribunaux de commerce (concurrence déloyale, fonds de commerce, location gérance, agents commerciaux, contrats de franchise et de distribution, contrats d'assurances, contrats de vente, contrats d'intermédiaire, contrats de prestation de service, transports nationaux et internationaux, en ce compris ceux relevant du protocole de traitement des contentieux internationaux), appels compétence, appels des jugements des tribunaux de grande instance, et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires (baux commerciaux, contrefaçons de logiciels, marques, dessins et modèles) ; recours contre les décisions du directeur de l'institut national de la propriété industrielle.

Audiences : Mardi : 9 heures et 14 heures
Jeudi : 14 heures

Treizième chambre commerciale

Composition : **Mme Sophie VALAY-BRIÈRE, président de chambre**
Mme Marie-Andrée BAUMANN, conseiller,
Mme Delphine BONNET, conseiller

Attributions :

Jours fixes, appels compétence concernant les procédures collectives. Appels des tribunaux de commerce et des tribunaux de grande instance, et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires, en matière de procédures collectives (jugements et décisions du juge commissaire), sanctions, rémunération organes de la procédure, appels des tribunaux de grande instance, et à partir du 1^{er} janvier 2020 : tribunaux judiciaires, en matière de responsabilité des mandataires de justice, appels des tribunaux de commerce en matière de contentieux bancaire dont les cessions de créances, loi Dailly, responsabilité bancaire, affacturage, effets de commerce, crédits bail, contrats de prêt, contrats de cautionnement, contrats de locations mobilières, contrats de locations financières, litiges relatifs aux sociétés commerciales, litiges entre associés, responsabilité et révocation des dirigeants, cession de parts sociales y compris de SCI à l'exclusion de ceux relevant du protocole de traitement des contentieux internationaux, appels des ordonnances du juge commis à la surveillance du RCS.

Audiences : Lundi : 14 heures
Mardi : 9 heures

Pôle 4 - CHAMBRES SOCIALES
Premier Président de chambre chargé de l'animation et de la formation :
Mme Hélène PRUDHOMME
Président de chambre chargé de la médiation sociale : Mme Isabelle VENDRYES

Tous les présidents et conseillers de chacune des chambres civiles composant le pôle sont désignés pour ordonner la radiation des affaires et leur éventuelle réinscription conformément aux dispositions de l'article 526 du code de procédure civile et tous les conseillers pour appliquer les dispositions des articles 905-1 et 905-2 du code de procédure civile en qualité.

En application des articles L. 121-3 et R. 312-6 du code de l'organisation judiciaire, tous les présidents et conseillers de chacune des chambres sociales composant le pôle sont désignés pour assurer la mise en état des affaires

Vingt-cinquième chambre sociale - mise en état commune

Composition : Mme Clotilde MAUGENDRE, président de chambre
Mme Régine CAPRA, président de chambre
Mme Isabelle LACABARATS, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles

Attributions :

Service de mise en état commun à toutes les chambres sociales, hors sécurité sociale et recours à l'article 905 : attributions de la compétence du conseiller de la mise en état (hors mesures d'instruction et demandes de provision et de communication de pièces) jusqu'à expiration des délais contraints de procédure et distribution aux autres chambres.

Audiences : Jeudi : 9 heures
Lundi : 14 heures

Cinquième chambre sociale

Composition : M. Olivier FOURMY, président de chambre
Mme Marie-Bénédicte JACQUET, conseiller
Mme Valentine BUCK, conseiller

Attributions :

Jours fixes, Sécurité Sociale, appel des décisions du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) et sur délégation du premier président en application de l'article 30 du décret du 23 octobre 2001, fixation du calendrier de la mise en état des procédures et décision sur les demandes de provision, appels compétence relatifs au contentieux de la sécurité social.

Contentieux prud'homal jusqu'à épuisement du stock qui n'aurait pas été transféré entre les chambres concernées du fait de la date de convocation.

Audiences : Lundi : 9 heures
Mardi : 14 heures
Jeudi : 9 heures

Sixième chambre sociale (urgences)

Composition : Mme Isabelle VENDRYES, président de chambre
Mme Valérie DE-LARMINAT, conseiller,
Mme Nathalie GAUTRON-AUDIC, conseiller

Attributions :

Par délégation du premier président, le président de la chambre est délégué pour mettre en œuvre les dispositions de l'article 917 du code de procédure civile, statuer sur les demandes de fixations prioritaires en application de l'article 948 du code de procédure civile et sur les requêtes prévues par les articles 958 et suivants du code de procédure civile.

Jours fixes, contentieux prud'homal, conflits collectifs, décisions « en la forme des référés » rendues en matière de conflits collectifs à compter du 1^{er} avril 2019, négociations collectives, représentation des intérêts des salariés, licenciement suite à la rupture du contrat avocats salariés, procédures urgentes : appels-compétences et appels d'ordonnances de référés.

Audiences : Mardi : 9 heures
Jeudi : 14 heures
Vendredi : 9 heures

Onzième chambre sociale (déférés)

Composition : Mme Hélène PRUDHOMME, premier président de chambre
M. Eric LEGRIS, conseiller
Mme Bérangère MEURANT, conseiller
Mme Marie-Christine PLANTIN, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles

Attributions :

Jours fixes,
Déférés des ordonnances de mise en état,
Contentieux prud'homal.

Audiences : Lundi : 14 heures
Mercredi : 9 heures
Vendredi : 9 heures

Quinzième chambre sociale

Composition : Mme Régine CAPRA, président de chambre,
Mme Isabelle MONTAGNE, président de chambre,
Mme Perrine ROBERT, vice-président placé

Attributions :

Jours fixes,
Contentieux prud'homal.

Audiences : Lundi : 9 heures
Mardi : 9 heures
Mercredi : 14 heures

Dix-Septième chambre sociale

Composition : Mme Clotilde MAUGENDRE, président de chambre
Mme Evelyne SIRE-MARIN, président de chambre
M. Laurent BABY, conseiller,

Attributions :

**Jours fixes,
Contentieux prud'homal.**

Audiences : Mercredi : 14 heures
Jeudi : 14 heures
Vendredi : 14 heures

Dix-Neuvième chambre sociale

Composition : M. Luc LEBLANC, président de chambre
M. Stéphane BOUCHARD, conseiller
Mme Marie-Laure BOUBAS, conseiller,

Attributions :

**Jours fixes,
Contentieux prud'homal.**

Audiences : Mardi : 9 heures
Mercredi : 9 heures
Vendredi : 9 heures

Vingt et unième chambre sociale

Composition : M. Thomas LE MONNYER, président de chambre
Mme Valérie AMAND, président de chambre
Mme Florence MICHON, conseiller

Attributions :

**Jours fixes,
Contentieux prud'homal, Sécurité Sociale jusqu'à épuisement du stock qui n'aurait pas été transféré entre les chambres concernées du fait de la date de convocation et renvois après cassation,**

Audiences : Lundi : 14 heures
Mardi : 9 heures
Mardi : 14 heures

Pôle 5 - CHAMBRES PÉNALES

Président de chambre chargé de l'animation : M. Christian FAUQUÉ

Septième chambre des appels correctionnels et chambre spéciale des mineurs

1) appels correctionnels :

Composition : Mme Agnès CLAIR - LE MONNYER, président de chambre,
Mme Sylvie BORREL, conseiller
Mme Lucile GRASSET, conseiller
Mme Emilie VAUDESCAL, vice-président placé

Attributions :

Appel des décisions du ressort ne relevant pas d'un contentieux spécifiquement attribué à une chambre, affaires correctionnelles concernant des mineurs auteurs ou victimes et leurs intérêts civils, sauf préjudice corporel.

Audiences : Lundi : 9 heures (conseiller unique)
Lundi : 14 heures
Mardi : 14 heures

2) chambre des mineurs : appel des décisions d'assistance éducative :

Composition : Mme Agnès CLAIR - LE MONNYER, président de chambre,
Mme Sylvie BORREL, conseiller
Mme Lucile GRASSET, conseiller
Mme Emilie VAUDESCAL, vice-président placé

Audiences : Vendredi : 9 heures

Magistrat délégué à la protection de l'enfance :

Mme Agnès CLAIR – LE MONNYER, président de chambre,

Huitième chambre des appels correctionnels

Composition : **M. Patrice BRESCIANI, président de chambre**
Mme Sylvia CAILLARD, président de chambre
M. Olivier CLERC, conseiller
M. Olivier LARMANJAT, magistrat honoraire exerçant des fonctions
juridictionnelles

Attributions :

Appel des décisions du ressort ne relevant pas d'un contentieux spécifiquement attribué à une chambre, stupéfians - responsabilité médicale - diffamations - délits de presse - homicides, blessures involontaires et leurs intérêts civils, sauf préjudice corporel.

Audiences : Mardi : 14 heures (collégiale)
 Mercredi : 14 heures (collégiale)
 Jeudi : 3 jeudis par mois, 14 heures (conseiller unique)

Composition : **Mme Morgane BAUDIN, vice-président placé**
Les magistrats de la 3^{ème} chambre civile et M. Olivier LARMANJAT,
magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles

Attributions :

Appel des jugements sur intérêts civils rendus en matière de préjudice corporel ; Intérêts civils en matière de préjudice corporel sur renvoi des autres chambres correctionnelles et de la chambre spéciale des mineurs ; appels des arrêts de cour d'assises et de cour d'assises des mineurs relatifs à la seule action civile concernant les préjudices corporels (art. 380-5 du CPP)

Audience : Vendredi : 9 heures

Neuvième chambre des appels correctionnels

Composition : M. Christian FAUQUÉ, président de chambre
Mme Sixtine DU-CREST, conseiller
Mme Gaëlle PARIS-MULLER, conseiller
Mme Françoise FLET-DESSET, magistrat honoraire exerçant des fonctions
juridictionnelles

Attributions

Appel des décisions du ressort ne relevant pas d'un contentieux spécifiquement attribué à une chambre, affaires économiques et financières - Droit pénal du travail - Droit pénal de la consommation, et leurs intérêts civils, sauf préjudice corporel.

Audiences : Mercredi : 14 heures
Jeudi : 14 heures
Vendredi : 14 heures

Dix-huitième chambre des appels correctionnels, de police et de l'application des peines

1) Appel des décisions du ressort ne relevant pas d'un contentieux spécifiquement attribué à une chambre, abus de faiblesse, abandon de famille, non-représentation d'enfants, violences conjugales et leurs intérêts civils, sauf préjudice corporel.

M. François SOTTET, président de chambre
M. Jean-Dominique LAUNAY, président de chambre
M. Olivier GUICHAOUA, conseiller

Audiences : Lundi : 14 heures
Mercredi : 14 heures

2) Appel des tribunaux de police (article 547 du code de procédure pénale), dont les intérêts civils, sauf préjudice corporel.

M. François SOTTET, président de chambre

et en cas d'absence ou d'empêchement

M. Jean-Dominique LAUNAY, président de chambre
M. Olivier GUICHAOUA, conseiller

Audiences : Lundi : 14 heures

3) Chambre de l'application des peines :

M. François SOTTET, président de chambre
M. Jean-Dominique LAUNAY, président de chambre
M. Olivier GUICHAOUA, conseiller

Et vu les articles D 49-8 et R 57-1 en cas d'absence ou d'empêchement de M. François SOTTET, président titulaire de la chambre de l'application des peines, M. Olivier GUICHAOUA est désigné en qualité de président suppléant.

Audiences : Jeudi : 14 heures

Conseiller chargé de l'application des peines (article R 57-1 du code de procédure pénale):

M. François SOTTET, président de chambre

Pôle 6 - CHAMBRES DE L'INSTRUCTION

Président de chambre chargé de l'animation : Mme Françoise CARLIER-PRIGENT

Président de chambre appelé à exercer des pouvoirs propres conformément à l'article 219 du CPP: Madame Françoise CARLIER-PRIGENT titulaire, Monsieur Patrick GACHON suppléant.

Tous les présidents et conseillers des chambres de l'instruction sont désignés pour statuer sur les référés détention suivant les dispositions de l'article 187-3 du code de procédure pénale ainsi que les demandes formées en application des articles 187-1 et 191 du code de procédure pénale.

En cas de nécessité de service, tous les magistrats du siège de la cour sont désignés comme membre de la chambre de l'instruction.

Dixième chambre de l'instruction – section A

Composition : **M. Patrick GACHON, président de chambre**
Mme Marie-Christine FRITSCH, président de chambre
Mme Stéphanie AUSBART, conseiller
Mme Isabelle VERISSIMO, conseiller,
M. Jean-Yves PINOY, conseiller,
Mme Olivia WINGERT, conseiller,
Mme Françoise RIMAILHO, conseiller
Mme Marie JACOBÉ-DE NAUROIS, conseiller,

Audiences : Mardi : 9 heures

Dixième chambre de l'instruction – section B

Composition : **Mme Muriel JOSIÉ, président de chambre**
Mme Marie-Christine FRITSCH, président de chambre
Mme Stéphanie AUSBART, conseiller
M. Jean-Yves PINOY, conseiller,
Mme Isabelle VERISSIMO, conseiller,
Mme Olivia WINGERT, conseiller,
Mme Françoise RIMAILHO, conseiller
Mme Marie JACOBÉ-DE NAUROIS, conseiller,

Audiences : Vendredi : 9 heures

Dixième chambre de l'instruction – section C

Composition : **Mme Françoise CARLIER-PRIGENT, président de chambre**
Mme Marie-Christine FRITSCH, président de chambre
Mme Stéphanie AUSBART, conseiller
Mme Isabelle VERISSIMO, conseiller,
M. Jean-Yves PINOY, conseiller,
Mme Olivia WINGERT, conseiller,
Mme Françoise RIMAILHO, conseiller
Mme Marie JACOBÉ-DE NAUROIS, conseiller,

Audiences : Jeudi : 9 heures

Pôle 7 - COUR D'ASSISES

**Président de chambre chargé de l'animation : M. Didier SAFAR
Adjoint : Mme Jeanne DUYE**

**M. Didier SAFAR, président de chambre
Mme Jeanne DUYE, président de chambre
M. Marc TREVIDIC, président de chambre
Mme Magali TABAREAU, président de chambre
M. Philippe BOUSSAND, conseiller faisant fonction de président
Mme Inès DA CAMARA, conseiller faisant fonction de président**

Mme Hélène SOTTET, magistrat honoraire exerçant des activités
juridictionnelles (assesseur cour criminelle)

AUTRES ATTRIBUTIONS

**Magistrat chargé de la coordination des conciliateurs et des médiateurs autres que familiaux
(article R 312-13-1 du code de l'organisation judiciaire)**

**Mme Isabelle VENDRYES, président de chambre (médiation sociale)
M. François THOMAS, président de chambre (médiation commerciale)
Mme Fabienne PAGES, président de chambre (médiation civile et
conciliateurs)**

Magistrat correspondant du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale :

M. Laurent BABY, conseiller

Magistrat délégué à la politique associative :

**MDPAAD médiation familiale et espaces de rencontre :
Titulaire : Mme Dominique SALVARY, président de chambre
Suppléant : Mme Jacqueline LESBROS, président de chambre**

Mme Coline LEGEAY, conseiller (MDPAAD - CDAD)

Magistrat délégué à la communication :

**Mme Laurène ROCHE, conseiller chargé du secrétariat général de la
première présidence**

Magistrat correspondant du SDER :

Mme Laurène ROCHE, conseiller chargé du secrétariat général de la première présidence

Vu les dispositions de l'article R 312-3 du code de l'organisation judiciaire :

- **disons qu'en cas d'absence ou d'empêchement d'un des présidents de chambre désignés ci-dessus, son remplacement sera assuré par l'un des conseillers composant sa chambre ou d'un vice-président placé délégué à la cour d'appel ;**
- **disons qu'en cas d'absence ou d'empêchement d'un des conseillers désignés ci-dessus, celui-ci sera remplacé par un autre conseiller de la cour ou d'un vice-président placé délégué à la cour d'appel, après information du premier président.**

31 AOUT 2020

Fait à Versailles le

Le Premier président



Bernard KEIME ROBERT-HOUDIN